

La Butineuse de Diagora



Bilan des visites d'automne

Suite à une année plus que prolifique pour nos abeilles, nous avons commencé cet automne 2018, comme chaque année, la peur au ventre. Cette saison est en effet une période charnière, pendant laquelle il faut impérativement protéger les abeilles afin qu'elle puissent arriver jusqu'au printemps au meilleur de leur forme pour commencer une nouvelle année de plus belle.

En 2017, c'est varroa destructor, un insecte de la famille des acariens, qui avait infligé de lourdes pertes dans nos colonies d'abeilles alors qu'elles avaient profité des mêmes traitements que chaque année contre ce parasite. Nous avons donc décidé pour 2018 de changer ce dernier, pour lequel le varroa avait visiblement développé une résistance.

Suite à 6 semaines de traitement, aucun signe d'infestation n'était à signaler, preuve que le nouveau traitement a été efficace. Nous réaliserons également un traitement hivernal, si le climat le permet, pour renforcer la protection de nos abeilles face à ce prédateur.

En ce qui concerne le frelon asiatique, nous avons profité pour la seconde année consécutive, de leur absence ou presque, puisque un maximum de 5 frelons ont été observés devant les ruches. Une prédation qui n'aura que très peu dérangé nos abeilles (bien que négative).

Les entrées de pollen ont été tardives, pas étonnant vu le climat de cet automne 2018 et auront permis aux reines de prolonger leurs pontes sur une plus longue période qu'habituellement. Un meilleur effectif sera donc présent dans les ruches cet hiver. Cela dit, l'élevage aura entamé la longévité des abeilles d'hiver. Une contrainte qu'il faudra assidûment surveiller dès le mois de Janvier, en rajoutant un aliment protéiné pour relancer la ponte, si l'effectif a trop baissé.

Enfin, aucun problème en ce qui concerne les réserves alimentaires présentes dans les ruches, puisqu'elles sont réellement exceptionnelles, au même titre que la récolte de cette année.



Couvain d'hiver réduit au centre du cadre

L' Automne au rucher

Comme à chaque saison, vous retrouverez dans cette section un bref récapitulatif de l'activité des abeilles de Diagora.

Contexte: le climat de l'automne 2018, très doux jusqu'à la mi-Novembre, perturbe l'entrée en dormance de la nature. Les abeilles habituellement en début d'hivernage sont encore très actives. Les fleurs sont toujours là, tout comme les prédateurs de l'abeille...

Ouvrière



Reine



Mâle



Depuis le mois de Septembre, ce sont les abeilles d'hiver qui peu à peu, remplacent les abeilles d'été.

Grâce à des corps gras riches en vitellogénine, elles ont une longévité bien plus longue que leurs soeurs d'été. Cela dit elles n'évolueront donc que très lentement vers le rôle de butineuse qu'elles connaîtront seulement à la fin de l'hiver.

Actuellement, seules les abeilles les plus vieilles sont donc disponibles pour butiner les fleurs d'automne, en grand nombre cette année. Elles reviennent à la ruche surchargées de pollen et permettent donc une nutrition efficace du couvain d'hiver sur une période plus longue que prévu, bien que cela fatigue énormément la colonie qui devrait être au repos.

Les autres, plus jeunes, restent à la ruche pour élever le couvain et chauffer la colonie.

Toujours à l'affût du moindre changement météorologique, elle est bien consciente que la saison froide est là.

Elle pond encore une ou deux centaines d'oeufs par jour (peut être un peu plus vu la disponibilité exceptionnelle de pollen) afin que la colonie profite d'un effectif stable jusqu'au printemps.

Ses déplacements dans la ruche se limitent maintenant à l'intérieur de la «grappe d'abeilles» qui se positionne autour de la zone pondue pour garder le couvain au chaud.

Plus aucun faux-bourdon n'est présent dans la ruche. Ils ne feraient que réduire les réserves durement stockées pour l'hiver.

Les derniers de la saison ont donc été récemment évacués de la ruche par les ouvrières.

Les plus récalcitrants sont attaqués par leurs soeurs, ou pire...

Particularités et importance de l'abeille d'hiver

Il n'y a pas de différence extérieure visible entre ces deux catégories d'abeilles, les différences sont de nature physiologique. Les abeilles d'hiver ont des corps gras très développés. Les corps gras sont des réserves de graisse réparties dans l'abdomen de l'abeille, sous forme d'un tissu adipeux qui recouvre les parois internes de l'abdomen et s'étend entre les organes abdominaux comme de petits amas disséminés. C'est aussi le lieu de stockage de la vitellogénine.

Les corps gras des abeilles d'hiver sont bien plus volumineux que ceux des abeilles d'été. L'hormone juvénile, qui induit l'évolution de l'ouvrière vers l'activité de butinage, joue un rôle majeur dans la réduction de son espérance de vie. Elle est très peu présente chez l'abeille d'hiver, ce qui est bien corrélé à sa longévité importante. L'hivernante a en revanche une concentration en vitellogénine très supérieure à l'abeille d'été, notamment dans les glandes hypopharyngiennes et dans l'hémolymphe, où elle représente 30 à 50% des protéines totales. C'est cette charge en vitellogénine qui détermine sa longévité.

Seules les nourrices ont des taux de vitellogénine comparables aux abeilles d'hiver, mais ces dernières n'ont pas de propension à s'occuper du couvain, ce qui leur permet d'économiser leurs réserves.

Comme tout organisme vivant, l'abeille est agressée par des radicaux libres, qui sont des molécules oxydantes, soit des déchets du métabolisme de l'abeille, soit provenant du milieu extérieur (pollution, pesticides...). Or la vitellogénine, en association avec des atomes de zinc, a la propriété de neutraliser les radicaux libres, et donc de prévenir l'organisme contre le stress oxydatif, ce qui aide l'abeille à lutter efficacement contre le vieillissement. La physiologie de l'abeille d'hiver est donc très différente de celle de l'abeille d'été.



Quelques plantes mellifères d'Automne

Voici quelques plantes mellifères (elles produisent nectar et/ou pollen) qui fleurissent en automne. Elles permettent aux abeilles d'hiver d'élever/nourrir le dernier couvain de l'année.



L'Orpin

L'orpin des jardins, appelé également sédum d'automne, est sûrement l'un des sedums les plus courants. C'est une plante vivace succulente qui peuple depuis longtemps les jardins. Au cours du mois de septembre, s'épanouissent de petites fleurs étoilées, blanches, rose ou pourpres, jusqu'à la fin du mois d'octobre. Leur densité florale apporte aux pollinisateurs des ressources non négligeable malgré la faible taille de la plante.



Le Chrysanthème

Le chrysanthème est originaire de Corée mais il est aujourd'hui une plante culte au Japon où il est devenu la fleur préférée des japonais. Ici, nous l'utilisons surtout pour fleurir nos tombes car ils ont l'avantage de fleurir tardivement, jusqu'à la fin du mois de novembre. Nos abeilles en profitent grandement pendant cette saison.



L'Anémone du Japon

L'anémone du Japon est une plante vivace à rhizome fibreux appartenant à la famille des Renonculacées. Son feuillage (caduc ou semi-persistant selon le climat) forme de larges touffes arrondies de 50 à 60 cm de diamètre, dominées par de hautes hampes florales (80 cm à 1,5 mètre selon les variétés). La floraison blanc pur ou rose, qui débute à la fin de l'été et se prolonge jusqu'aux gelées, illumine massifs et bordures.

Le saviez-vous?

L'interdiction des pesticides néonicotinoïdes est menacée...

L'interdiction des néonicotinoïdes est entrée en vigueur le 1er septembre 2018. Cette décision a été accueillie avec joie par les apiculteurs et les défenseurs de l'environnement, même s'ils s'inquiètent de la possibilité de dérogations au cas par cas, jusqu'au 1er juillet 2020. En revanche, les agriculteurs ne décolèrent pas. On vient d'apprendre que l'Union des Industries des Pesticides (UIPP) a attaqué en référé le décret du 30 juillet 2018 listant les molécules néonicotinoïdes concernées par l'interdiction inscrite dans la loi Biodiversité de 2016.

Cette procédure juridique serait susceptible de remettre en cause l'interdiction française des néonicotinoïdes, s'inquiète l'Union Nationale de l'Apiculture Française. Le Conseil d'Etat aurait déjà statué en référé pour refuser la suspension temporaire de cette interdiction. La décision sur une éventuelle annulation définitive du décret serait attendue pour les prochaines semaines, indiquent les représentants des apiculteurs.

Le lobby des pesticides poursuit son action désastreuse pour les pollinisateurs et la biodiversité dans son ensemble : oiseaux, organismes du sol, vie aquatique, etc.

« Nous soutiendrons les pouvoirs publics dans la défense ferme de cette interdiction », assure Gilles Lanio, président de l'Union Nationale de l'Apiculture Française.